

Sujet 2008 – Note de Synthèse – TREMLIN 1

Cet exercice comporte deux parties obligatoires :

La synthèse (60% de la note)

Le candidat rédigera une note de synthèse, titrée, présentant les idées essentielles des trois textes de ce dossier sans aucun jugement personnel ou en évitant toute citation ou toute paraphrase du texte. Il confrontera les points de vue exposés par les auteurs sur l'objet commun de leurs réflexions. Confronter signifie mettre en valeur les convergences et les divergences entre les auteurs, ce qui implique bien évidemment que chaque idée soit attribuée à son auteur désigné par son nom.

Cette note comportera 550 mots (+ ou - 50 mots). Toute tranche entamée de 25 mots, au-delà ou en deçà de ces limites, entraînera une pénalisation d'un point avec un maximum de deux points retranchés. Le titre ne compte pas dans le nombre de mots. Les références aux auteurs et aux textes cités sont comptabilisées.

On appelle mot toute unité typographique limitée par deux blancs, par deux signes typographiques, par un signe typographique et un blanc ou l'inverse. Les lettres euphoniques ne sont pas considérées comme des mots. Un millésime (2005 par exemple) est un mot. À titre d'illustration : « c'est-à-dire » compte pour 4 mots, « aujourd'hui » pour deux mots et « va-t-on » pour deux mots, car « t » y étant la lettre euphonique, ne compte pas.

Le candidat indiquera le nombre de mots à la fin de sa synthèse. Il insérera dans le texte de sa note de synthèse, tous les cinquante mots, une marque très visible, faite à l'encre et composée de deux traits : // , cette marque sera répercutée dans la marge. Il donnera aussi un titre au résumé du dossier. Ce titre ne compte pas dans le nombre de mots mais il sera pris en compte pour affiner la notation.

Les éléments de la notation seront les suivants :

- perception de l'essentiel (c'est-à-dire compréhension des idées et élimination de l'accessoire, aptitude à mettre en évidence les points communs et les divergences), pertinence du titre.
- composition d'un compte-rendu aussi fidèle et aussi complet que possible (c'est-à-dire restituant exhaustivement la confrontation). La synthèse doit être entièrement rédigée et ne pas comporter d'abréviations ou de noms d'auteurs entre parenthèses par exemple.
- clarté de la synthèse (c'est-à-dire aptitude à présenter clairement la question et à élaborer un plan rigoureux et pertinent envisageant successivement les différents aspects du thème, capacité à faire ressortir nettement le plan par la présentation des idées dans des paragraphes distincts, éventuellement en ouvrant chaque partie par une question, et par la présence de très courtes introduction et conclusion obligatoires).

- présentation matérielle et expression : orthographe, syntaxe, ponctuation, accentuation, qualité du style, vocabulaire (clarté et précision, absence d'impropriétés, maîtrise des polysémies). Un barème de pénalisation sera appliqué en cas d'inobservation des règles de l'expression écrite : 3 fautes = -1 point, 6 fautes = -2 points. Le retrait maximal de points pour la formulation est de deux points.

- respect des consignes données. En cas de non-respect des consignes autres que celles portant sur la formulation ou la quantité de mots, il sera enlevé au maximum un point.

La réflexion argumentée (40 % de la note)

Ensuite le candidat répondra en 120 mots maximum à la question suivante :

Les différences de rémunérations sont-elles justes ?

Le candidat justifiera sa réponse, personnelle, avec un ou deux arguments essentiels qu'il peut éventuellement illustrer.

Texte n° 1

On a souvent souligné que la fragmentation des tâches, la routine et la spécificité détaillée de l'activité qui laisse peu de place à l'exercice de l'initiative indépendante ne sont pas des problèmes spécifiques au mode de production capitaliste ; cela semble aller de pair avec les sociétés industrielles. Comment le capitalisme répond et pourrait répondre au désir des travailleurs d'avoir un travail constructif¹ ? Si la productivité des travailleurs dans une usine s'élève lorsque les tâches sont fragmentées de manière à être plus constructives, alors les propriétaires individuels en quête de profits réorganiseront le processus de production. Si la productivité des travailleurs reste la même à la suite d'une division du travail aussi significative, alors, dans leur processus de compétition pour obtenir des travailleurs, les entreprises modifieront leur organisation interne de travail. Ainsi le seul cas intéressant à envisager est celui dans lequel la division des tâches d'une entreprise en segments constructifs, le roulement des équipes de travail, etc., est moins efficace (selon les critères du marché), que la division du travail moins significative. Cette efficacité moindre peut venir de trois facteurs (ou d'une combinaison des trois). Tout d'abord les travailleurs des usines eux-mêmes

peuvent désirer un travail constructif. Il a toutes les qualités que ses théoriciens lui prêtent, les travailleurs s'en rendent compte, et ils sont désireux d'abandonner quelque chose (une partie de leur salaire) pour travailler à des tâches fragmentées mais constructives. Ils travaillent pour des salaires plus bas mais ils trouvent l'ensemble de leur travail (salaire plus bas auquel s'ajoute la satisfaction d'un travail constructif) plus désirable qu'un travail moins constructif à un salaire plus élevé. Ils acceptent de sacrifier une partie de leur salaire pour une augmentation de la richesse de leur travail, pour une plus haute estime d'eux-mêmes, etc. De nombreuses personnes agissent de la même façon : elles ne choisissent pas leur métier uniquement selon l'évaluation de leur avenir financier. Elles prennent en considération les relations sociales, les possibilités d'épanouissement individuel, l'intérêt, la sécurité de l'emploi, la fatigue liée à ce travail, la quantité de temps libre, etc. (Beaucoup d'enseignants pourraient gagner plus d'argent en travaillant dans l'industrie. Des secrétaires d'université renoncent aux salaires plus élevés de l'industrie pour un cadre de travail moins fatigant et, à leur avis, plus intéressant. De nombreux autres exemples pourraient être cités.) Tout le monde ne désire pas les mêmes choses, ou ne les désire pas de façon aussi précise. Les gens choisissent leurs activités professionnelles sur la base de l'ensemble des bénéfices qu'elles leur apportent. De même, les travailleurs à qui une organisation différente du travail importerait pourraient choisir d'abandonner une partie de leur salaire en vue d'obtenir cette organisation différente ; et, sans doute, ceux à qui cela importe le plus choisissent en conséquence parmi les travaux qui leur sont offerts. Le rythme d'une vie de fermier diffère de celui des ouvriers d'une chaîne de montage (qui représente moins de 5 % de travailleurs manuels américains), dont le revenu et la vie diffèrent de ceux d'un employé de magasin, etc. Mais supposons qu'un travail plus constructif ne représente pas une telle valeur pour un ouvrier ; il n'acceptera pas de salaire plus bas pour un tel travail. (À quel moment de son existence envisage-t-il les choses ainsi ? Si c'est à ses débuts, son échelle de valeurs n'est donc pas elle-même la résultante d'un travail sans signification, et nous devrions faire attention en attribuant cette dernière caractéristique à son expérience de travail.)

Quelqu'un d'autre ne pourrait-il pas supporter le coût financier d'une efficacité amoindrie ? Ils pourraient le faire parce qu'[ils] croient la cause importante, même si elle n'est pas jugée assez importante par le travailleur individuel lui-même pour qu'il choisisse de supporter les coûts financiers. Aussi, en second lieu, les consommateurs individuels supporteront-ils peut-être le coût en payant plus pour ce qu'ils achètent. Un certain nombre d'entre nous pourraient s'associer pour former une coopérative d'acheteurs pour n'acheter qu'à des usines dont les tâches seraient divisées de façon constructive ou, individuellement, nous pouvons décider d'agir de la sorte. L'étendue de cette action dépendra de la façon dont de telles activités reçoivent de l'aide et de la façon dont elles nous importent si l'on compare avec des achats d'autres marchandises fabriquées de façon moins onéreuse dans des usines où les tâches ne sont pas divisées de façon à être significatives et dans la mesure où on épargne de l'argent pour aider d'autres causes valables, par exemple la recherche médicale ou l'aide aux artistes qui cherchent à percer ou, enfin, aux victimes de guerre dans d'autres pays. Mais qu'arrivera-t-il si cela ne représente pas assez de valeurs auprès soit du travailleur individuel soit du consommateur individuel (y compris des membres de mouvements sociaux démocrates) ? Quelle autre solution nous est offerte ? La troisième possibilité serait que les travailleurs puissent se voir interdire de travailler dans des usines dont les tâches ne sont pas fragmentées de façon constructive, ou bien que les consommateurs se voient interdire d'acheter les produits en provenance de telles usines. (Chaque interdiction donnerait force de loi à l'autre, de facto, en l'absence de marchés illégaux.) Ou encore on pourrait prélever sur les profits d'une entreprise de quoi faire marcher une usine dans laquelle le travail serait divisé de façon constructive.

Cette dernière proposition soulève un problème que je préfère laisser à plus tard. Cependant, notons que resterait encore le problème de savoir comment les tâches doivent être organisées même s'il n'y avait pas de propriétaires privés et si toutes les entreprises étaient la propriété des travailleurs. En organisant leur production, certaines entreprises décideraient de partager entre tous les bénéficiaires financiers accrus. D'autres entreprises devraient faire la même chose ou bien fixer un revenu annuel plus bas pour chacun des travailleurs, ou encore persuader les consommateurs d'acheter leur production à des prix plus élevés. Peut-être un gouvernement socialiste, devant une telle situation, interdirait-il le travail non constructif ; mais en dehors de la question de savoir comment il exprimerait cette législation, de quel droit pourrait-il imposer ses vues à tous les travailleurs qui choisiraient de poursuivre d'autres fins ?

1 « On dit qu'un travail constructif et satisfaisant doit inclure :

1/ une possibilité d'exercer ses propres talents et capacités, de faire face à des situations qui requièrent une initiative marquant l'indépendance et la capacité d'agir seul (et qui donc n'est un travail ni ennuyeux ni répétitif) ; 2/ une activité jugée valable par l'individu impliqué ; 3 / la compréhension, par le travailleur, du rôle que joue son activité dans l'accomplissement d'un but général ; enfin 4/ le travail doit être tel qu'en décidant de son activité le travailleur [...] peut être fier de ce qu'il fait et le faire bien ; il est en mesure de sentir qu'il a une certaine valeur et qu'il offre une contribution intéressante » Robert NOZIRCK *Anarchie, État et Utopie* p. 303-304. Robert NOZIRCK *Anarchie, État et Utopie* (1974) trad. Évelyne D'AUZAC de LAMARTINE, révisée par Pierre-Emmanuel DAUZAT Éditions Presses Universitaires de France (1988)

Texte n° 2

Je souhaiterais conclure cet examen des deux principes de la justice en montrant en quel sens ils expriment une conception égalitaire de la justice. Je voudrais aussi prévenir l'objection à l'égard du principe de la juste égalité des chances selon laquelle il conduirait à une méritocratie. Pour ce faire, je signalerai, d'abord, plusieurs aspects de la conception de la justice que j'ai déjà exposée. Tout d'abord, nous pouvons remarquer que le principe de différence donne un certain poids aux arguments mis en évidence par le principe de réparation, à savoir que les inégalités non méritées doivent être corrigées. Puisque les inégalités de naissance et de dons naturels sont imméritées, il faut en quelque façon y apporter des compensations². Ainsi ce principe affirme que, pour traiter toutes les personnes de manière égale, pour offrir une véritable égalité des chances, la société doit consacrer plus d'attention aux plus démunis quant à leurs dons naturels et aux plus défavorisés socialement par la naissance. L'idée est de corriger l'influence des contingences dans le sens de plus d'égalité. Afin de réaliser ce principe, on pourrait consacrer plus de ressources à l'éducation des moins intelligents qu'à celle des plus intelligents, du moins pendant un certain temps, par exemple les premières années d'école. Or, le principe de réparation n'a pas, à ma connaissance, été proposé comme l'unique critère de la justice, comme le seul but de l'ordre social. Il est seulement plausible, comme la plupart des principes de ce genre *prima facie*, c'est-à-dire comme principe qui doit être mis

en balance avec d'autres pour être jugé. Par exemple, nous devons le mettre en balance avec le principe qui demande d'améliorer le niveau de vie moyen ou de faire avancer le bien commun. Mais, quels que soient les autres principes que nous défendons, nous devons prendre en considération l'exigence de réparation. Elle représente, pense-t-on, l'un des éléments de notre conception de la justice. Or le principe de différence n'est pas, bien entendu, le principe de réparation. Il ne demande pas à la société d'essayer d'atténuer les handicaps, comme si tous devaient participer, sur une base équitable (fair), à la même course dans la vie. Mais le principe de différence conduirait à attribuer des ressources à l'éducation, par exemple, avec comme but d'améliorer les attentes à long terme des plus défavorisés. Si ce but est atteint en consacrant plus d'attention aux plus doués, cette inégalité est acceptable, sinon, non. Et dans cette décision, il ne faut pas juger de la valeur de l'éducation uniquement en termes d'efficacité et de bien-être social. Aussi important, si ce n'est plus, est le rôle de l'éducation pour rendre une personne capable de goûter la culture de sa société et d'y jouer un rôle, et, de cette façon, pour donner à chaque individu l'assurance de sa propre valeur. Ainsi, bien que le principe de différence ne se confonde pas avec le principe de réparation, il réalise certains des buts de ce dernier. Il transforme les objectifs de la structure de base de telle sorte que le système d'ensemble des institutions ne mette plus seulement l'accent sur l'efficacité sociale et les valeurs technocratiques. Le principe de différence représente, en réalité, un accord pour considérer la répartition des talents naturels comme un atout pour toute la collectivité, dans une certaine mesure, et pour partager l'accroissement des avantages socio-économiques que cette répartition permet par le jeu de ses complémentarités. Ceux qui ont été favorisés par la nature, quels qu'ils soient, peuvent tirer avantage de leur chance à condition seulement que cela améliore la situation des moins bien lotis. Ceux qui sont avantagés par la nature ne doivent pas en profiter simplement parce qu'ils sont plus doués, mais seulement pour couvrir les frais de formation et d'éducation et pour utiliser leurs dons de façon à aider aussi les plus désavantagés. Personne ne mérite ses capacités naturelles supérieures ni un point de départ plus favorable dans la société. Mais, bien sûr, ceci n'est pas une raison pour ne pas tenir compte de ces distinctions, encore moins pour les éliminer. Au lieu de cela, on peut organiser la structure de base de la société de façon à ce que ces contingences travaillent au bien des plus désavantagés. Ainsi, nous sommes conduits au principe de différence si nous voulons établir le système social de façon à ce que personne ne gagne ni ne perde quoi que ce soit, du fait de sa place arbitraire dans la répartition des atouts naturels ou de sa position initiale dans la société, sans donner ou recevoir des compensations en échange. À la lumière de ces remarques, nous pouvons rejeter l'affirmation selon laquelle l'organisation des institutions est toujours imparfaite parce que la répartition des talents naturels et les contingences sociales sont toujours injustes et que cette injustice retentit inévitablement sur les organisations humaines. Souvent cette réflexion sert d'excuse pour méconnaître l'injustice, comme si le refus d'accepter l'injustice était de même nature que l'impossibilité d'accepter la mort. La répartition naturelle n'est ni injuste ni juste ; il n'est pas non plus injuste que certains naissent dans certaines positions sociales particulières. Il s'agit seulement de faits naturels. Ce qui est juste ou injuste par contre, c'est la façon dont les institutions traitent ces faits. Les sociétés aristocratiques ou de castes sont injustes parce qu'elles font de ces contingences le moyen de répartir les hommes entre des classes sociales plus ou moins fermées et privilégiées. La structure de base de ces sociétés fait sien l'arbitraire qui se trouve dans la nature. Mais aucune nécessité ne contraint les hommes à se résigner à ces contingences. Le système social n'est pas un ordre intangible, échappant au contrôle des hommes, mais un mode d'action humaine. Dans la théorie de la justice comme équité, les hommes sont d'accord pour ne se servir des accidents de la

nature et du contexte social que dans la perspective de l'avantage commun. Les deux principes sont un moyen équitable (fair) de faire face à l'arbitraire du sort et les institutions qui les appliquent sont justes, même si elles sont sans doute imparfaites à d'autres points de vue.

John RAWLS Théorie de la justice (1971) Éditions du Seuil (1987)

Texte n° 3

Dans tout système où l'affectation des hommes aux différentes industries et aux divers métiers dépend de leur propre choix, la rémunération doit correspondre à l'utilité de chacun pour les autres membres de la société, même si elle n'est pas à la mesure du mérite subjectif. Les résultats sont souvent en rapport satisfaisant avec l'effort ou l'intention, mais dans aucune société ce ne peut être la règle générale. Il arrive souvent, par exemple, qu'à la suite de circonstances imprévues l'utilité d'une industrie ou d'un métier diminue, se perd. L'habileté professionnelle d'ouvriers hautement qualifiés peut, du jour au lendemain, perdre sa valeur — le cas est fréquent — à la suite d'une invention. La situation du spécialiste intéressé devient tragique cependant que le reste de la société bénéficie de l'innovation. L'histoire du dernier siècle en fournit de nombreux exemples.

Notre sens de la justice n'admet pas qu'un homme, capable et appliqué dans son travail, subisse tout d'un coup, pour des raisons indépendantes de sa volonté, une diminution importante de ses revenus et voie s'écrouler l'oeuvre de toute sa vie. L'appel des victimes de pareilles mésaventures à l'intervention de l'État, trouve certainement l'approbation et le soutien des masses. Le gouvernement a dû partout satisfaire à ces demandes en prenant des mesures non seulement pour protéger les hommes contre des souffrances et des privations, mais pour leur assurer leur revenu ultérieur et les mettre à l'abri des fluctuations du marché.

On ne peut pourtant pas assurer une stabilité de revenus à tous si on veut préserver la liberté du choix du métier. Et si l'on ne garantit cette stabilité qu'à un nombre restreint de gens, on diminue par là même la sécurité des autres. Il est évident qu'on ne peut assurer un revenu invariable à tous les hommes qu'en supprimant toute liberté du choix des emplois. Quoiqu'on considère généralement la garantie d'un revenu stable pour tous comme une revendication sociale légitime, et comme un idéal, on ne fait pas grand chose pour l'atteindre. On essaye bien d'assurer cette sécurité à certaines fractions de la population, à tel ou tel groupe et l'on parvient ainsi à aggraver constamment le malaise et l'insécurité des autres. Il n'est pas étonnant que le privilège de la sécurité prenne aux yeux des hommes de plus en plus d'importance. L'exigence de la sécurité devient ainsi de plus en plus générale et impérieuse. On finit par la désirer à tout prix, même au prix de la liberté. Si l'on devait protéger contre les pertes imméritées ceux dont l'utilité a diminué par suite de circonstances imprévisibles et incontrôlables, empêcher ceux dont l'utilité a augmenté par suite des mêmes circonstances de toucher des gains immérités, la rémunération cesserait d'avoir

la moindre relation avec l'utilité effective. Elle dépendrait ainsi de l'appréciation d'une autorité qui décréterait ce qu'une personne doit faire, ce qu'elle aurait dû prévoir, et si ses intentions ont été bonnes ou mauvaises. Des décisions pareilles seraient, en grande partie, forcément arbitraires. L'application de ce principe impliquerait de donner aux personnes exécutant le même travail des rémunérations différentes. Les différences de rémunération ne serviraient plus de stimulant pour amener les hommes à travailler aux améliorations nécessaires sur le plan social ; les individus ne se

rendraient même plus compte si tel ou tel changement, dû à leurs efforts, en vaudrait la peine. Si l'on ne peut plus obtenir les variations constantes de l'affectation des hommes aux emplois, mouvement indispensable en toute société, par le moyen de récompenses et de pénalités pécuniaires, il faudra les réaliser en donnant des ordres. Si un individu touche un salaire invariable et garanti, il ne dépendra plus de sa préférence de garder son emploi ou d'en choisir un autre. Qu'il change ou ne change pas de place, il n'en gagnera ni plus ni moins. Par conséquent ceux qui contrôlent l'ensemble des revenus disponibles choisiront pour lui, en le gardant dans son emploi ou en l'affectant ailleurs. Souvent on veut faire croire que le rendement du travail, qui, comme tout le monde le sait, dépend pour une grande part des stimulants offerts, est simplement une question de bonne volonté, de tempérament en quelque sorte. En réalité, si nous désirons que les hommes travaillent de toute leur force, il faut qu'ils y trouvent leur compte. Et si l'on veut leur laisser le libre choix, ils doivent être à même de juger l'importance sociale de leur travail, de la mesurer à l'aide d'une échelle pratique. Personne ne saurait opter entre différentes alternatives s'il ne saisit pas la relation entre les avantages proposés et leur utilisation dans la société. Comment discerner ce qui vous attend quand vous quittez un travail, un milieu pour un autre ? La valeur relative des deux occupations pour la société doit se manifester dans la différence des rémunérations qu'on vous offre.

Le problème est d'autant plus important que les hommes ne donnent pas normalement le meilleur d'eux-mêmes sans que leur intérêt soit directement en jeu. Pour un grand nombre d'entre nous, une pression extérieure est indispensable si l'on veut obtenir le meilleur rendement possible. Le problème du stimulant est donc un facteur décisif aussi bien pour le travailleur ordinaire que pour le personnel dirigeant. L'application de la technique industrielle à toute une nation — c'est là le but du planisme — « soulève des problèmes de discipline qui sont difficiles à résoudre » dit avec raison un ingénieur américain parfaitement au courant de l'expérience gouvernementale dans le domaine du planisme. »

Friedrich A. HAYEK La route de la servitude (1943) trad.

G. BLUMBERG Éditions Presses Universitaires de France (1985)

Proposition de synthèse

Éloge de la différence éloge de la concurrence ?

ou

Victimes ou profiteurs du progrès inégalitaire ?

Sur le marché du travail, la rareté fait le prix des emplois, non leur valeur humaine. La concurrence multiplie les laissés-pour-compte. Trois philosophes libéraux américains s'interrogent chacun sur l'utilité des inégalités. Robert Nozick y découvre la liberté du choix notamment professionnel, John Rawls rappelle le rôle des institutions // mais l'économiste Friedrich Hayek récuse le planisme et valorise les hiérarchies salariales. Leurs réponses examinent les valeurs attribuées aux activités humaines, analysent ces inégalités et divergent sur leur intérêt.

Comment évaluer un emploi ? Les trois auteurs s'accordent pour rappeler l'utilité sociale ou la dimension socio-économique du travail. // Mais Nozick distingue la productivité estimée par l'entrepreneur et le bénéfice pour le travailleur. À la rémunération s'ajoutent le temps libre, l'épanouissement, la fierté d'un travail constructif. Rawls apprécie aussi la valorisation de soi. Les personnes peuvent préférer la qualité de vie à la rétribution. Cette // évaluation varie en outre selon les individus et les âges. Tous deux rappellent l'existence de valeurs nonmarchandes la culture ou les causes humanitaires. En revanche, un même constat il faut comparer des professions hétéroclites, oppose Nozick et Hayek, lequel en déduit la nécessité d'une unité de mesure // commune la rémunération. Comme la sécurité de l'emploi, également égoïste, la préoccupation salariale exclut la recherche du bien commun.

Les inégalités sont-elles synonymes d'injustice ? Le propos plus politique de Rawls distingue les infériorités naturelles inéluctables, et leur traitement social ou institutionnel. Le principe de réparation considère comme // juste la compensation des inégalités imméritées. Hayek signale que la ruine d'un travailleur méritant choque le sens de la justice. Mais le philosophe et l'économiste condamnent ensemble la méritocratie. L'égalité des chances conduit à une uniformité nuisible. Ces inégalités ne sont pas intrinsèquement injustes. Elles sont des // atouts pour la société selon les trois penseurs unanimes. Le principe de différence de Rawls les justifie si elles bénéficient aussi à terme aux plus défavorisés. En revanche Nozick et Hayek déterminent l'injustice dans un autre ordre de fait elle correspond à l'arbitraire ou aux interdictions notamment étatiques. // La liberté de la volonté est essentielle. Imposer un emploi ou sa rétribution, interdire tel choix ne sont pas choses justes.

Qu'apportent ces inégalités ? Avec les menaces sur l'emploi ou sur la rétribution elles sont inexorables. En revanche Rawls affirme que les institutions politiques sont justes ou injustes // selon le traitement de ces ségrégations castes ou aristocraties sont ainsi stigmatisées. La société doit exploiter les différences au profit des plus démunis. Les autres penseurs récusent cette intrusion induite de l'État ou de la

planification. Nozick indique que les intérêts de l'employeur et du salarié peuvent converger. // Sinon, la liberté des divers choix personnels des employés ou des consommateurs, amortirait le coût financier d'un emploi plus humain, au cas contraire, toute intervention étatique semblerait illégitime. Hayek refuse également le planisme assurer la

sécurité de la rémunération à tous exclut le choix personnel de son métier et // impose sa détermination arbitraire. Il fait l'apologie des différences de rémunérations, index indispensable et stimulant de la valeur sociale d'un emploi.

Refus de l'intervention de l'État, accord invisible des choix, sélection par des salaires concurrentiels, s'opposent ici au principe de différence, institutionnel mais dans tous // les cas les inégalités favorisent la division organique du travail social.

Total 561 mots.

Commentaire du jury

TREMLIN 2008 - SYNTHÈSE DE TEXTES
COMMENTAIRES DU JURY

L'épreuve de synthèse de textes du concours Tremplin est spécifique et originale, dans son esprit et dans sa facture.

D'une part, il s'agit d'une synthèse de plusieurs documents : il convient donc de mettre en rapport des extraits, d'en établir les liaisons, de découvrir ce qui les unit et ce qui les distingue. Ces textes traitent d'un thème ou d'un domaine qui leur est commun mais en présentent des perspectives diverses ; le candidat doit dégager l'essentiel et préserver la subtile singularité de chaque auteur. Au lieu de résumer des textes ou d'en effectuer une contraction, les devoirs doivent mettre en exergue la confrontation et l'enrichissement réciproques des diverses pages proposées.

D'autre part, l'épreuve se dédouble en une partie synthèse à proprement parler (60 % de la note) et une réflexion argumentée (40 % de la note). La durée impartie, soit trois brèves heures, impose aux

candidats de gérer au mieux leur temps et d'organiser la double tâche qui est la leur.

L'esprit de l'épreuve en détermine les règles et les difficultés.

LA REFLEXION ARGUMENTEE

La réflexion argumentée est hélas la portion de l'épreuve que les candidats négligent beaucoup trop souvent. Or elle représente 8 points sur le total et ne relève pas des mêmes contraintes formelles que la synthèse. Par sa brièveté — elle comporte en principe environ 120 mots — elle permet aux candidats de se concentrer sur l'essentiel et de soigner méticuleusement leur expression. La réflexion argumentée offre aux candidats un moyen aisé de se distinguer de la masse des autres prestations, hélas, rares sont ceux qui en profitent.

Cette réflexion porte sur une question qui est en rapport avec le thème de la synthèse. Elle peut en éclairer le cas échéant tel ou tel aspect. La question posée ne correspond cependant pas au problème qui unifie le dossier, elle ne saurait en constituer le titre.

Le jury est tout particulièrement attentif à la pertinence et à l'originalité des réflexions exposées par les candidats. Une définition ou des distinctions des termes mêmes de la question est un excellent moyen de préciser les enjeux et l'intérêt du sujet proposé. L'à-propos des illustrations, les arguments judicieux, les véritables prises de position étayées sont tout particulièrement valorisés. En revanche les poncifs et les lieux communs simplistes, le refuge dans le relativisme de mauvais aloi sont pénalisés.

Cette année, la formulation posait une question claire et précise : Les différences de rémunérations sont-elles justes ? Pour ainsi dire aucun des candidats ne s'est interrogé sur le terme « juste » et la notion de « justice » ! Peut-on parler d'un juste rétribution comme on évoquerait le « juste prix » celui qu'on doit honnêtement à l'ami et pas forcément au client naïf ? Suffit-il que ces différences soient contractuelles pour qu'elles soient justes, à la façon dont les conventions collectives fixent une grille des salaires ? Les variations de rémunérations doivent-elles correspondre à la valeur d'usage que produit le travail ou à sa valeur d'échange, fixée le cas échéant par le marché de l'offre et de la demande ? La justice consiste-t-elle à donner à chacun autant, à chacun selon son mérite ou selon ses besoins ? Est-il légitime qu'à travail égal la paye puisse varier ? Mais ceci suppose qu'on puisse déterminer ce qu'est un travail égal : la valeur de l'emploi se définit-elle par la durée, la pénibilité, l'efficacité ? Y a-t-il obligation de service ou de résultat ? La justice peut alors s'opposer à l'équité ... de deux associés à part égales, est-il équitable de majorer le bénéfice de celui qui œuvre davantage ? De façon analogue, les candidats auraient pu questionner l'idée même de rémunération ! Le salaire de l'ouvrier de la onzième heure, le traitement du fonctionnaire qui fait abstraction de l'individualité, la contrepartie apportée par la marginale, ou le bénévolat, autant de façon différentes de penser ce que perçoit celui qui loue sa force de travail. Mais le bénévolat ou les activités de loisir compensent en nature ou par d'autres satisfactions l'absence de récompense sonnante et trébuchante. Les sphères de valeur sont distinctes. Enfin l'évaluation est parfois difficile, au delà du *pretium doloris*, rien ne saurait compenser les secondes de notre existence que nous consacrons à du labeur et que nous détournons de nos usages égoïstes. La question est bien loin de se limiter au scandale du plafond de verre ou aux discriminations salariales auxquels se sont limités la plupart des copies.

Le respect du format, la correction et la précision de la langue, la prise en compte rigoureuse du libellé du sujet sont des impératifs incontournables qui conditionnent l'obtention d'une note au moins moyenne.

LA SYNTHÈSE

La synthèse est la partie de l'épreuve qui exige la plus grande maîtrise technique. Il est recommandé aux candidats de s'entraîner car l'exercice n'est guère compatible avec l'improvisation.

Cette épreuve est d'abord un travail de lecture et de compréhension des extraits proposés. Il convient de dégager pour chaque texte : les thèses essentielles, la ligne directrice et la démarche. Ensuite la mise en rapport des conceptions et propos des auteurs convoqués conduit à leur confrontation, tant pour les points de convergence que pour les oppositions. La hiérarchisation des thèmes entre le principal et l'accessoire, les arguments et les illustrations ou exemples, les thèses majeures et les détails est le moyen de construire le plan et l'organisation de la synthèse.

Cette synthèse doit être introduite : un court paragraphe doit préciser le domaine concerné, le problème traité, les auteurs convoqués et les perspectives distinctes qui sont les leurs. Cette introduction s'achève par le plan de la synthèse.

Trois penseurs libéraux joignaient leurs perspectives pour constituer le dossier de cette année. Robert Nozick auteur de *Anarchie, État et Utopie*, John Rawls qui publia *Théorie de la justice* et Friedrich A. Hayek dans son livre polémique : *La route de la servitude*, traitent tous les droits des inégalités, sociales, économiques ou humaines, acquises mais aussi naturelles ; ils examinent leur bien fondé, leur utilité ou le cas échéant les modalités de leur résorption. Le premier et le dernier des extraits sont principalement centrés sur les inégalités des rémunérations dans le monde du travail ainsi que leur évolution ; la réflexion du troisième est plus générale et évoque les structures de bases, institutionnelles, constitutionnelles ou idéologiques de la société. Trois options sont ainsi exposées à leur tour : les différentes formes de rémunération offrent une plus grande latitude de choix, et la diversité des volontés individuelles peut permettre leur harmonisation ; les inégalités n'ont pas à être compensées car elles sont bénéfiques à terme y compris pour les plus défavorisés si l'organisation de la société et la volonté politique de l'État y contribuent ; l'injustice apparente des inégalités imméritées ne saurait être légitimement compensée par l'intervention de l'État, elles sont la garantie et la modalité d'une juste évaluation de l'utilité sociale, condition d'un choix libre et éclairé de sa profession.

La détermination du plan de la synthèse et des thèmes majeurs de la restitution ont constitué le critère discriminant principal cette année. Trop de copies se sont limitées à une simplification abusive des principes politiques évoqués, notamment sur l'intervention de l'État ou en sont restées aux deux textes qui traitent des inégalités salariales. Les candidats se condamnaient dès lors à amoindrir la valeur de leur synthèse, trop partielle.

Le développement de la synthèse se décompose usuellement en trois ou quatre paragraphes. Chacune de ces portions de devoir trouve son unité dans un point de vue particulier de la confrontation des documents. Elle attribue à chaque fois, explicitement, la thèse évoquée au penseur qui la soutient. Il faut également mentionner les rapprochements, les regroupements

partiels et les oppositions entre les textes. Une copie qui juxtaposerait les résumés successifs de chacun des documents proposés serait hors sujet et lourdement pénalisée : il ne s'agirait plus d'une synthèse.

La conclusion tire le bilan de la synthèse. Elle rappelle le domaine abordé et dégage l'intérêt de la confrontation. Il convient de montrer les enjeux des prises de position des différents auteurs. Les principales mises en rapport des thèses en présence peuvent être rappelées.

Les auteurs de cette année permettaient de mettre en évidence l'opposition entre les politiques d'intervention de l'État, comme chez John Rawls, et celles où le libre jeu des volontés individuelles et l'acceptation des risques, respectivement chez Robert Nozick et chez Friedrich Hayek. Les fonctions du salaire et la remise en question de sa part dans l'évaluation d'un emploi élargissent la réflexion sur l'égalité du montant des rémunérations. L'injustice des inégalités soient originelles soit acquises, par exemple en suite des progrès technologiques, et son traitement sont évoqués de façon divergente par chacun des protagonistes.

BILAN DE L'ÉPREUVE DE LA SESSION 2008

Les bilans annuels hélas se suivent et se ressemblent. Cette année encore, la principale difficulté rencontrée par les candidats concerne la maîtrise de l'expression française. Le lexique reste trop pauvre et nuit aussi bien à la compréhension fine des textes qu'à la restitution des idées précises des auteurs ou à la composition d'une réflexion argumentée subtile et nuancée. Les fautes de français pénalisent près des deux tiers des candidats : que de points perdus faute d'une relecture !

La réflexion argumentée est trop souvent négligée et réduite à la portion congrue. Un manque d'originalité, l'oubli d'une détermination rigoureuse des enjeux de la question, l'absence d'exemple pertinent caractérisent la plupart des prestations des candidats et leur porte un réel préjudice. Le sujet choisi cette année offrait pourtant matière à interrogation et à débat.

La compréhension des textes présentés cette année n'offre pas de difficulté majeure. Il fallait cependant en fournir une analyse précise et notamment reconstituer la démarche démonstrative de chacun d'eux. Nombre de candidats en sont restés à une lecture rapide ou superficielle, leur restitution n'est donc qu'approximative et la confrontation est du coup impossible ou trop générale. En particulier l'originalité du texte de John Rawls, dans sa perspective et ses propositions, a rarement été mise en valeur.

Naturellement le jury a tout particulièrement apprécié les candidats de valeurs qui ont su dégager les finesses des thèses présentées et qui ont exploité les divergences pour mettre en évidence les subtilités des penseurs. Une langue précise et élégante accompagne le plus souvent ces copies de valeur. Et ces prestations proposent une réelle réflexion personnelle argumentée et originale. De telles réussites confortent les jurys dans leur exigence : elles correspondent aux aptitudes des meilleurs des candidats.